



La Fondation Genève Place Financière

Créée en 1991 par les 80 banques membres de la Bourse de Genève, la Fondation Genève Place Financière est l'organe faîtière de la Place financière. Générant 37'900 emplois et contribuant à hauteur de 12,4% du PIB genevois, le secteur financier repose sur trois piliers : la gestion de fortune privée et institutionnelle, le financement du négoce de matières premières ainsi que la banque commerciale et de détail. Peu de places financières offrent une telle diversité de talents et un réseau aussi dense d'activités liées à la finance : avocat.e.s internationaux.ales, compagnies d'assurances et d'inspection, sociétés d'audit et de transports maritimes. Cette chaîne d'expertises joue assurément un rôle d'aimant pour de nombreuses multinationales. La Fondation Genève Place Financière s'engage en faveur de ce "cluster" unique au monde et œuvre au développement de conditions-cadres optimales pour l'ensemble des partenaires de la Place.



Sommaire

1	Message du Président	2
2	Le contexte conjoncturel	5
3	Conditions-cadres	7
	1. Sanctions prises dans le cadre de la guerre en Ukraine	7
	2. Pour un cadre légal et réglementaire compétitif	8
	Reprise du Credit Suisse par UBS ; Impact d'une éventuelle pénurie d'énergie sur la Place financière ; Surveillance des gérants de fortune indépendants (GFI) et des trustees ; Loi sur l'organisation de la Poste (LOP) ; Placements collectifs de capitaux (Réglementation européenne ; Ordonnance sur les placements collectifs (OPCC)) ; La réglementation face à l'évolution technologique (Loi sur la sécurité de l'information ; Loi sur l'identité électronique ; Rapport du Conseil fédéral sur la finance ouverte ; Projet de monnaie scripturale de l'ASB) ; Réglementation et finance durable ("Swiss Climate Scores" de la Confédération ; Initiative pour les glaciers ; Loi sur le CO ₂ ; Rapport du Conseil fédéral sur l'écoblanchiment ; Rapport du Conseil fédéral sur la durabilité de la Place financière ; Autoréglementation de l'ASB ; Autoréglementation de l'AMAS) ; Lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme (GAFI : révision de la Recommandation 24)	
	3. Pour une fiscalité attractive	14
	En Suisse	
	Réforme de la Loi sur l'impôt anticipé ; Abolition de la valeur locative	
	A Genève	
	Initiative cantonale 179 "Contre le virus des inégalités... Résistons ! Supprimons les privilèges fiscaux des gros actionnaires" ; Initiative cantonale 185 "Pour une contribution temporaire de solidarité sur les grandes fortunes" ; Initiative cantonale 183 : "Pour l'abolition de la taxe professionnelle"	
	Au plan international	
	OCDE : fiscalité des entreprises	
	4. Relations avec l'Union européenne	17
	Relations bilatérales avec l'UE ; Equivalence boursière : mesure visant à protéger l'infrastructure boursière suisse	
4	Communication & promotion	19
	Relations avec les médias ; Finance durable ; Evénements	
5	Formation	25
	Favoriser l'excellence ; Choisir un métier ; Cité des Métiers	
6	Conseil	30
7	Secrétariat	31
8	Association de Soutien à la Fondation Genève Place Financière	32
9	La place financière genevoise en chiffres	33

37'900
emplois

12,4%

du PIB genevois

1

Message du Président

La place financière genevoise, c'est bien plus que des chiffres !

Le présent rapport d'activité donne un aperçu des principaux développements intervenus, au cours des douze derniers mois, sur les dossiers suivis par la Fondation Genève Place Financière (FGPF).

Fin novembre 2022, j'ai eu le privilège de reprendre la présidence de la Fondation des mains d'Yves Mirabaud, à qui je tiens à adresser ici mes plus sincères remerciements pour avoir œuvré durant 8 ans avec détermination et conviction en faveur d'un secteur financier compétitif.

Il ne serait pas concevable de commencer ce Message sans aborder l'un des événements majeurs qui a bouleversé le paysage bancaire helvétique. La date du 19 mars 2023, marquant la reprise du Credit Suisse par UBS, restera gravée dans nos mémoires (cf. p. 8). La FGPF a pris acte des mesures décidées par le Conseil fédéral, la Banque Nationale Suisse (BNS) et la FINMA. Elle salue les objectifs et les priorités définis par les autorités suisses, à savoir la stabilité de la place financière suisse dans la durée, la protection de l'économie helvétique et des déposants, ainsi que la restauration de la confiance de la clientèle et des marchés envers notre Place financière. Surtout, elle pense à toutes les collaboratrices et à tous les collaborateurs du Credit Suisse et d'UBS, en particulier aux 37'000 employé.e.s en Suisse, dont 1'700 à Genève, qui s'engagent jour après jour auprès de leur clientèle et elle espère que ce rachat par UBS leur apportera la sécurité nécessaire. Cette annonce s'est inscrite dans un environnement international difficile. Les tensions sur le système bancaire, liées à une crise des liquidités, se sont malheureusement propagées en Europe et ont engendré des inquiétudes au sujet des répercussions potentielles sur l'économie réelle. Pour l'attractivité de la place financière suisse, il est important de garder un navire amiral à l'international.

Création de valeur, stabilité et durabilité

Il est également essentiel de souligner la solidité des acteurs financiers. Selon les résultats annuels 2022 publiés par les différents établissements de la Place genevoise, ces derniers disposent de ratios de fonds propres et de liquidités

largement supérieurs aux minima légaux requis par l'Autorité de surveillance. Plus largement, les banques, les gestionnaires d'actifs et les autres prestataires de services financiers ont pleinement assumé au quotidien des fonctions essentielles pour notre société tout au long de l'année écoulée. La place financière genevoise représente ainsi 12,4% du PIB cantonal, demeurant l'un des plus gros contributeurs du canton en termes de création de valeur. Véritables moteurs économiques, ses acteurs ont notamment mobilisé le capital nécessaire au développement des entreprises pour leurs investissements et la réalisation de leurs nouvelles initiatives commerciales. Ils se sont aussi fortement engagés dans la philanthropie et le sponsoring.

Le rôle de premier plan de la place financière genevoise au niveau international est largement dû à ses activités transfrontalières. La Suisse est le centre de gestion de fortune transfrontalière le plus important au monde, avec USD 2'400 milliards d'actifs de client.e.s sous gestion, contre USD 2'300 milliards pour Hong Kong et USD 1'500 milliards pour Singapour. Genève est connectée en permanence avec le vieux Continent puisque près de la moitié des actifs gérés provient d'une clientèle européenne. Mais elle l'est aussi avec les centres financiers en Asie et au Moyen-Orient comme le démontre l'enquête conjoncturelle 2022-2023 menée par la FGPF (cf. p. 5), faisant d'elle un hub incontournable dans la gestion de fortune.

Mais les compétences de pointe de la Place genevoise ne se limitent pas à la gestion de fortune privée et institutionnelle. Elle excelle aussi dans la banque commerciale et de détail et dans le financement du négoce de matières premières. Peu de places concurrentes peuvent se targuer d'offrir de telles prestations bancaires à 360°.

Acteur mondial, le centre financier genevois saisit les opportunités qui s'offrent à lui, en particulier dans le domaine de l'asset management qui se distingue par un fort potentiel de croissance. Au 4^{ème} rang des pays européens, la Suisse gère 2'488 milliards d'euros. A Genève, l'activité d'asset management mérite une plus grande reconnaissance. C'est la raison pour laquelle, la FGPF a mis en place un Chapter Asset Management. De plus, elle a développé



Denis PITTET
Président

d'étroites synergies avec l'Asset Management Association Switzerland (AMAS) et accueille le bureau romand de cette association dans ses locaux.

La FGPF poursuit également son essor dans la finance durable (cf. p. 20). Regroupant à la fois les organisations internationales et non gouvernementales, des fondations d'envergure, une université de pointe et une compétence unique dans la gestion privée et institutionnelle, Genève se hisse parmi les hubs mondiaux de premier plan en matière de durabilité. Un pôle de compétences unique a été créé en réunissant des expert.e.s de l'Association suisse des banquiers (ASB) et de l'AMAS au sein de la FGPF. Ces interactions contribuent à l'accélération de la transition verte grâce à une réglementation incitative, une offre ambitieuse de produits et de solutions durables et le développement de la formation. L'événement "Building Bridges" (cf. p. 21), dont la FGPF est l'un des "Founding Partners", permet d'inclure toutes les parties prenantes et de concrétiser les avancées dans ce domaine porteur.

L'attractivité ne se décrète pas : elle se gagne !

Cet esprit entrepreneurial tourné vers l'innovation doit pouvoir bénéficier de conditions-cadres optimales (cf. p. 7), que ce soit en matière de réglementation, de fiscalité ou de formation (cf. p. 25). Or, la compétitivité de la place financière genevoise est mise à rude épreuve par l'avalanche d'initiatives cantonales à caractère fiscal (cf. p. 15). Genève n'est pas une île : elle doit faire face à la concurrence intercantonale et internationale. Elle vit sur une pyramide fiscale fragile puisque 4,2% des contribuables génèrent plus de 48% de l'impôt sur le revenu, alors que plus de 36% des contribuables ne paient aucun impôt à ce titre. La multitude et la fréquence de ces initiatives nourrissent un sentiment d'incertitude, véritable poison pour l'attractivité et la prospérité économique de Genève. Pour faire valoir ses préoccupations, la FGPF a renforcé ses contacts avec le Conseil d'Etat genevois et les associations faîtières de l'économie. Elle a notamment diffusé des prises de position sur les thèmes de votation fiscaux.

Selon le Baromètre des banques 2023, réalisé par Ernst & Young en janvier 2023, le secteur bancaire fait preuve de résilience et se trouve désormais à un tournant : en raison de la guerre en Ukraine (cf. p. 7), des prix élevés de l'énergie (cf. p. 9), de la hausse de l'inflation et de la remontée des taux d'intérêt, l'accent sera mis sur l'efficacité des coûts, la durabilité et la gestion des talents. Ces derniers constituent en effet le socle sur lequel repose le succès de la Place financière et la formation (cf. p. 25) en est le ciment.

Il existe plusieurs portes d'entrée pour accéder aux métiers de la finance : la majorité des collaboratrices et des collaborateurs (43% selon l'Enquête suisse sur la population active, à fin 2020) possède un diplôme universitaire et un quart d'entre eux (27%) est issu de la formation professionnelle de base (cf. p. 27). Afin de maintenir leur niveau d'excellence, la formation continue bénéficie d'une attention accrue. La FGPF veille ainsi à assurer une offre de formation la plus complète possible en travaillant main dans la main avec tous les prestataires concernés, que ce soit l'Université de Genève, la Haute école de Gestion Genève (HEG) ou encore l'Institut Supérieur de Formation Bancaire (ISFB). Ces efforts ont donné l'impulsion nécessaire à une meilleure collaboration entre le secteur privé et le secteur public et ont abouti à élever la qualité de la formation bancaire à Genève. La Fintech (cf. p. 10) constitue un exemple probant. Pour 30% des banques et des gérants de fortune indépendants, la réussite de l'évolution numérique passe par l'amélioration de la formation. Or, de nombreux cursus ont été mis en place dans les domaines de la banque commerciale et de détail ainsi que dans celui de la gestion de fortune, activités dans lesquelles les évolutions de l'emploi liées à la digitalisation sont les plus marquantes.

En conclusion, la place financière genevoise ne se résume pas seulement à des chiffres. Elle repose sur la diversité des acteurs qui l'animent et sur la valeur ajoutée apportée par ses 38'000 collaboratrices et collaborateurs. Il appartient à la FGPF d'identifier les besoins de la branche, de favoriser un environnement stable et d'insuffler l'esprit d'innovation. Mais, aujourd'hui plus que jamais, la confiance reste le maître-mot.



2

Le contexte conjoncturel

La Fondation Genève Place Financière (FGPF) réalise depuis 2002 une enquête conjoncturelle auprès des banques et des gérants indépendants de la Place. Les résultats obtenus reflètent leur analyse et leur perception sur la marche de leurs affaires et les perspectives pour la place financière genevoise.

A fin septembre 2022, le secteur bancaire comptait 87 banques présentes à Genève et employait plus de 17'000 collaboratrices et collaborateurs. Dans le détail, on comptait notamment 22 banques commerciales et de gestion et 50 banques en mains étrangères. A cela s'ajoutent plus de 700 gestionnaires indépendants, plus de 3'000 intermédiaires financiers, près de 500 assurances, plus de 1'300 fiduciaires et comptables ainsi que plus de 600 études d'avocat.e.s et de notaires. Cette grande diversité permet à la Place financière au sens large de générer 38'000 emplois, soit une hausse de 6,5% par rapport aux précédentes statistiques datant de 2020. Le secteur financier représente près de 12,4% du produit intérieur brut (PIB) genevois.

Les résultats de l'enquête conjoncturelle 2022-2023 soulignent la solidité et la résilience des acteurs bancaires et financiers genevois face aux incertitudes géopolitiques, énergétiques et fiscales.

Au premier semestre 2022, la majorité des établissements bancaires et des gérants de fortune indépendants ont vu leur bénéfice net augmenter, avec pour plus d'un tiers d'entre eux une progression supérieure à 15%. Toutefois, les grandes banques de plus de 200 emplois se montrent plus réservées avec un ralentissement de leur bénéfice. Ceci n'a rien de surprenant au vu de l'environnement conjoncturel. D'une part, les six premiers mois de 2022 ont continué à être pénalisés par la crise sanitaire. Si la situation est sensiblement meilleure en Europe, elle s'est dégradée en Chine, avec un impact direct de la stratégie "zéro Covid" sur la production de ce pays. D'autre part, cette période a été marquée par une

crise géopolitique majeure, à savoir la guerre en Ukraine qui a débuté le 24 février 2022 (cf. p. 7). L'enquête conjoncturelle traduit ainsi cette montée d'incertitude mais aussi une relative résistance du climat des affaires.

Cette ambivalence prend tout son sens dans l'activité de gestion de fortune, l'un des trois piliers de la Place genevoise avec la banque commerciale et de détail et le financement du négoce de matières premières.

De façon générale, les actifs sous gestion sont en baisse. La majorité des établissements bancaires et les deux tiers des gérants de fortune indépendants ont vu leur masse sous gestion diminuer. Les marchés boursiers, impactés de plein fouet par le conflit ukrainien, en sont les principaux responsables.

L'état de santé de la place financière genevoise peut également se mesurer grâce à l'évolution des apports nets de fond. Dans un contexte très exigeant pour les investisseurs, plusieurs signaux restent positifs. Les apports nets de fonds sont globalement stables. Le Moyen-Orient et l'Asie demeurent des régions clé avec des apports en augmentation. A cela s'ajoute un regain d'attractivité de la Place genevoise pour la clientèle européenne. Les deux ans de pandémie et la guerre en Ukraine ont dessiné un nouvel ordre mondial, plus fragmenté. Durant vingt ans, l'inflation est restée faible et les taux d'intérêt bas, voire négatifs. Aujourd'hui, cet environnement a fait place à une inflation forte et à des taux d'intérêt qui remontent. Ces derniers ont contribué à compenser les effets de la diminution des actifs sous gestion liée aux variations des marchés.

 **Après des résultats records en 2021, l'année 2022 est marquée par un optimisme prudent en raison de la déstabilisation des marchés financiers**



La prudence des acteurs bancaires et financiers a perdu durant la seconde moitié de 2022. Dans le cadre des sanctions économiques contre la Russie (cf. p. 7), la Suisse a repris les paquets de mesures édictés par l'Union européenne (UE). Dans l'application de ces mesures, les banques helvétiques ont accompli un travail considérable pour analyser leurs bases de données et établir la liste des personnes et entités soumises aux sanctions. L'enquête conjoncturelle 2022-2023 révèle que leur impact est faible pour les acteurs de la Place genevoise, cette clientèle étant majoritairement traitée depuis Zurich.

Au-delà des sanctions économiques contre la Russie, le déclenchement de la guerre en Ukraine a renforcé les chocs sur les marchés énergétiques. Afin d'assurer la continuité de ses opérations, le secteur bancaire a tout mis en œuvre pour qu'en cas de pénurie d'énergie, les avoirs de sa clientèle restent sécurisés et accessibles (cf. p. 9). Cependant, le système financier n'est pas une île et dépend aussi de la capacité de résilience de ses contreparties à l'étranger.

Cette interconnexion vaut également pour l'accès aux marchés étrangers. Que ce soit pour la gestion de fortune privée ou institutionnelle, l'accès au marché européen en particulier reste une priorité stratégique pour maintenir les emplois, spécialement ceux du "front", sur sol helvétique. A l'instar de 2021, Luxembourg continue d'être désigné comme la destination privilégiée en cas de transfert d'activités à l'étranger. Il est donc crucial que Berne reprenne les négociations avec Bruxelles afin d'obtenir des avancées sur les nombreux dossiers essentiels pour la prospérité et l'emploi dans notre pays (cf. p. 17).

Au vu des éléments qui précèdent, les acteurs bancaires et financiers s'attendent à une année 2023 difficile, à l'exception

de l'emploi où la stabilité est de mise. Cette attitude s'explique en grande partie par les prévisions conjoncturelles du SECO, qui prévoit une croissance de l'économie suisse inférieure à la moyenne, une situation énergétique tendue en Europe, une forte inflation au niveau international et un resserrement de la politique monétaire. Cette anticipation d'une faible progression de la demande mondiale affectera les branches exportatrices suisses, dont fait partie le secteur financier. En un mot, l'inflation constitue l'ennemi numéro 1.

Dans l'enquête conjoncturelle 2022-2023, la fiscalité revient sur toutes les lèvres. Ce sujet supplante tous les autres aux niveaux cantonal et fédéral. Or, 2023 constitue une année charnière pour la compétitivité fiscale de la Suisse en général et de Genève en particulier. Pour cette dernière, le tsunami de projets de lois et d'initiatives à caractère fiscal crée un climat d'incertitude néfaste à l'attractivité du canton (cf. p. 15).

Dans cet environnement pour le moins exigeant, la Place financière continue de saisir les opportunités dans la finance durable. Celle-ci ressort clairement en tête des domaines à renforcer, devant la Fintech. Selon les banques et les gérants de fortune indépendants, deux éléments contribuent au succès de la transition verte: le développement de produits et de solutions d'investissement durable ainsi que l'élaboration d'une réglementation incitative et des standards internationaux communs. En conséquence, le secteur bancaire, sous l'égide de l'Association suisse des banquiers (ASB) et les gestionnaires d'actifs, sous l'impulsion de l'Association Asset Management Switzerland (AMAS), ont défini quatre priorités afin de concrétiser et accélérer ce mouvement: une réglementation incitative, la formation des collaborateurs, la fiabilité des données et la transparence (cf. p. 20).

Le développement de produits et de solutions d'investissement durable ainsi que l'élaboration d'une réglementation incitative et des standards internationaux communs constituent les clés du succès de la transition verte

3

Conditions-cadres

1. Sanctions prises dans le cadre de la guerre en Ukraine

A travers l'Association suisse des banquiers (ASB), la Place financière a condamné la guerre d'agression de la Russie contre l'Ukraine. Elle soutient les sanctions édictées en application de la Loi sur les embargos et de l'Ordonnance du Conseil fédéral. A ce jour, la Suisse a repris les 10 paquets de sanctions prononcées par l'Union Européenne (UE).

Ces sanctions prévoient le gel des avoirs de plus de 1'300 personnalités et entités. Au 25 novembre 2022, les actifs gelés en Suisse se montaient à CHF 7,5 milliards et comprenaient également 15 biens immobiliers. Les sanctions en question comportent également l'interdiction d'accepter des dépôts de plus de CHF 100'000.- de ressortissants russes ou de personnes morales ou physiques en Russie. En juin 2022, les banques suisses avaient annoncé au SECO pour plus de CHF 46 milliards de dépôts visés par cette interdiction. Il convient de préciser que l'interdiction de déposer des fonds et l'obligation de déclarer ne s'appliquent pas aux ressortissants suisses ou d'un Etat membre de l'EEE, ni aux titulaires d'un titre de séjour temporaire ou permanent en Suisse ou dans un Etat membre de l'EEE.

En marge du Forum économique mondial de Davos en janvier 2023, le Conseiller fédéral Ignazio Cassis a déclaré que la confiscation des fonds gelés en Suisse des client.e.s russes serait "une source possible pour la reconstruction" de l'Ukraine, à condition d'être "coordonnée internationalement". Ces propos ont suscité de nombreuses réactions et ont conduit le Conseil fédéral à clarifier la situation le 15 février 2023. Le Gouvernement

est parvenu à la conclusion que le droit suisse n'autorise pas l'expropriation d'avoirs privés sans indemnisation, du moment que leur origine n'est pas illégale. Cette confiscation serait contraire aux garanties constitutionnelles et aux obligations internationales de la Suisse.

Par ailleurs, en juin 2022, le Conseil national a refusé une motion prévoyant l'instauration d'une "Task Force" chargée de traquer les avoirs des oligarques sanctionnés ainsi que leur confiscation. Mais en décembre 2022, le Conseil national est revenu à la charge en acceptant une motion visant à créer une telle "Task Force", sans prévoir la confiscation des avoirs bloqués. Le dossier est actuellement en traitement à la Commission compétente du Conseil des Etats.

Le 19 avril 2023, le Conseil fédéral a fait savoir que la Suisse n'entendait pas, pour l'instant, rejoindre la "Task Force" du G7 sur les élites, les mandataires et les oligarques russes (REPO). Le Gouvernement estime qu'au niveau technique, la collaboration entre la Suisse et les pays membres du G7 fonctionne sans problème. Toutefois, au cas où une participation s'avérait être dans l'intérêt de notre pays, le Conseil fédéral pourrait réévaluer la situation ultérieurement.



Le droit suisse n'autorise pas l'expropriation d'avoirs privés sans indemnisation, du moment que leur origine n'est pas illégale

Conditions-cadres

2. Pour un cadre légal et réglementaire compétitif

■ Reprise du Credit Suisse par UBS

Le 19 mars 2023, l'annonce de la reprise du Credit Suisse par UBS pour CHF 3 milliards a fait l'effet d'un coup de tonnerre. Cette opération a été conduite par le Conseil fédéral, la BNS et la FINMA. Le Conseil fédéral a publié le même jour une "Ordonnance sur les prêts d'aide supplémentaires sous forme de liquidités et l'octroi par la Confédération de garanties du risque de défaillance pour les prêts d'aide sous forme de liquidités de la Banque nationale suisse à des banques d'importance systémique".

Ces mesures ont été récapitulées dans le Message du Conseil fédéral du 29 mars 2023. Elles se résument comme suit :

1. Aide extraordinaire sous forme de liquidités (ELA) octroyée par la BNS au Credit Suisse à hauteur de CHF 50 milliards.
2. Prêts d'aide supplémentaires sous forme de liquidités pour CHF 100 milliards.
3. Prêts d'aide sous forme de liquidités de la BNS assortis d'une garantie du risque de défaillance octroyée par la Confédération pour CHF 100 milliards.
4. Octroi d'une garantie contre les pertes pour 9 milliards.
5. Dérogation ponctuelle à la Loi sur la fusion : la reprise de Credit Suisse par UBS ne nécessite pas la décision de la part des Assemblées générales des sociétés concernées si la transaction est opérée en concertation avec la FINMA.
6. Autorisation de la fusion (Loi sur les cartels) : la FINMA se substitue à la Commission de la concurrence (COMCO) pour autoriser la réalisation provisoire de la fusion.
7. Amortissement des instruments AT1 (CoCo) : ces instruments sont intégralement amortis en cas d'événement déclenchant (viability event), notamment en cas d'octroi d'une aide publique extraordinaire. Ces instruments représentent environ CHF 16 milliards en termes nominaux.
8. Mesures liées à la rémunération : le Département fédéral des finances (DFF) a rendu une décision supervisionnelle dans le but d'éviter que les personnes qui portent la responsabilité de la situation de détresse du Credit Suisse ne reçoivent des rémunérations variables puisées dans les moyens de la Confédération.

La Délégation des finances de l'Assemblée fédérale a approuvé deux crédits d'engagement urgents d'un montant total de CHF 109 milliards portant sur les mesures 3 et 4 ci-dessus.

Une session extraordinaire du Parlement a été convoquée pour traiter ce dossier. A cette occasion, le Conseil des Etats a lui aussi accepté ces crédits supplémentaires. En revanche, le Conseil national les a refusés le 12 avril 2023, étant précisé que cette décision n'a pas d'effet juridique sur les crédits engagés en vertu du droit d'urgence. Par ailleurs, les Chambres fédérales ont adopté une dizaine de postulats qui mandatent le Conseil fédéral afin qu'il rende des rapports dans un délai d'un an. Ils portent notamment sur la capitalisation des banques, la rémunération des dirigeants ainsi que les règles "Too big to fail".



■ Impact d'une éventuelle pénurie d'énergie sur la Place financière

Face à la menace d'une pénurie d'énergie due à différents facteurs, dont la guerre en Ukraine, le Conseil fédéral a mis en consultation le 23 novembre 2022 les projets d'Ordonnances réglant les restrictions et interdictions d'utilisation, le contingentement immédiat et le contingentement ainsi que les délestages. Chaque palier vise à éviter des conséquences plus graves, qui exigeraient des mesures plus drastiques.

Il est prévu qu'en cas de pénurie imminente, la Confédération lance dans un premier temps des appels urgents à réduire la consommation pour tous les consommateurs et toutes les consommatrices d'électricité. Le Conseil fédéral pourrait en parallèle décréter de premières restrictions et interdictions d'utilisation.

Une mesure plus restrictive serait de contourner l'électricité pour les gros consommateurs. Le contingentement toucherait 34'000 gros consommateurs en Suisse, qui sont à l'origine de près de la moitié de la consommation de courant dans notre pays.

Le contingentement contribue de manière déterminante à éviter les délestages. Ces derniers constituent la mesure de gestion réglementée de dernier ressort afin d'empêcher l'effondrement généralisé du réseau et donc un black-out.

Les délestages des secteurs de zone de desserte seraient effectués par rotation dans l'ensemble du réseau électrique.

La Fondation Genève Place Financière (FGPF) a mis sur pied un groupe de travail pour évaluer l'impact d'une éventuelle pénurie d'énergie sur son fonctionnement et pour déterminer les mesures à prendre dans ce contexte. Les préoccupations portent notamment sur la distribution de cash à la population, le maintien du trafic des paiements et des opérations boursières ainsi que la sécurité. Dans l'appréciation de la situation, il est apparu que les réseaux de télécommunication constituent un point faible du dispositif.

Dans ces travaux, la FGPF a été en contact régulier avec les autorités cantonales, les Services industriels de Genève (SIG), la Police, Swisscom et l'Organisation en cas de catastrophe et de situation exceptionnelle (ORCA).

Le 3 mars 2023, le Conseil fédéral a pris connaissance des résultats de la consultation. Il a adapté les mesures prévues dans les Ordonnances en tenant compte des avis exprimés par les différents milieux interrogés.

La menace d'une pénurie d'énergie s'est heureusement éloignée pour l'hiver 2022-2023. Mais la vigilance doit rester de mise pour l'avenir.

■ Surveillance des gérants de fortune indépendants (GFI) et des trustees

Dans sa Communication du 11 août 2022, la FINMA a rappelé que depuis l'entrée en vigueur de la Loi sur les établissements financiers (LEFin) le 1^{er} janvier 2020, les gestionnaires de fortune indépendants (GFI) et les trustees sont soumis à l'obligation d'obtenir une autorisation pour exercer leur activité. Un délai transitoire leur a été accordé pour s'affilier à un organisme de surveillance (OS) et déposer une demande d'autorisation. Ce délai est arrivé à échéance le 31 décembre 2022. La FINMA a indiqué que la prolongation de ce délai était exclue. L'Autorité de surveillance a également précisé que les GFI et les trustees qui ne respecteraient pas le délai précité et qui continueraient néanmoins à exercer leur activité professionnelle après le 1^{er} janvier 2023 s'exposeraient à des sanctions

prudentielles et pénales. L'ASB a rappelé ces principes dans sa Circulaire 8092 du 31 août 2022.

Le 30 janvier 2023, la FINMA a indiqué qu'elle avait reçu 1'699 demandes d'autorisation à fin 2022. Au 31 décembre 2022, l'Autorité de surveillance avait octroyé une telle autorisation à 670 établissements. Il lui restait donc plus de 1'000 demandes à traiter.

 **La FINMA a reçu 1'699 demandes d'autorisation de la part des GFI et trustees à fin 2022**

■ Loi sur l'organisation de la Poste (LOP)

Fin septembre 2022, après le Conseil des Etats, le Conseil national a enterré sans opposition le projet du Conseil fédéral, qui devait permettre à la filiale de la Poste d'octroyer des crédits et des hypothèques de manière autonome.

Cette décision met fin à une longue saga qui a débuté en 2021 avec un Message du Conseil fédéral. Pour lui, PostFinance devait pouvoir accorder en toute autonomie des hypothèques et des crédits à des tiers. Par ailleurs, les conditions légales pour la privatisation de cette entité devaient être mises en place. Toutefois, pour le Conseil fédéral, la possibilité d'octroyer des crédits aurait dû intervenir avant la privatisation.

On rappellera ici que la Place financière a exprimé un avis défavorable à ce sujet. En effet, le fait d'imposer un nouvel acteur paraétatique dans un marché déjà hautement concurrentiel n'aurait apporté aucune amélioration. Dans le domaine de l'immobilier et des hypothèques, la connaissance du terrain est importante. A défaut, la prise de risque peut s'avérer démesurée. De plus, on aurait assisté à une distorsion de concurrence sur le marché romand dans la mesure où, contrairement à PostFinance, la BCGE et la BCV ne bénéficient plus de la garantie de l'Etat.

■ Placements collectifs de capitaux

Réglementation européenne

Concernant les modifications de la Directive AIFM (Directive 2011/61/UE), la Commission des affaires économiques et monétaires du Parlement européen a voté le 24 janvier 2023 en faveur des modifications qui prévoient notamment des règles sur la délégation, l'harmonisation des outils de gestion des liquidités, l'amélioration des données recueillies par le biais des rapports réglementaires, l'inclusion des dépositaires centraux de titres dans la chaîne de conservation et, enfin, l'amélioration de l'offre de services de dépositaires sur les marchés européens de petite taille.

La procédure de trilogue doit désormais être menée par le Parlement, le Conseil et la Commission européenne afin d'adopter la version finale du texte qui pourrait être publiée en 2023 dans le Journal officiel. A compter de cette publication, les Etats membres disposeront de 24 mois pour transposer ces dispositions dans leur droit national.

Ordonnance sur les placements collectifs (OPCC)

La procédure de consultation relative à la modification de l'Ordonnance sur les placements collectifs (OPCC) s'est achevée le 23 décembre 2022. Ce texte prévoit principalement des dispositions spécifiques applicables au Limited Qualified Investor Fund (L-QIF), véhicule de placement pouvant être mis sur le marché sans autorisation de la FINMA.

Dans ce contexte, une disposition s'avère particulièrement problématique. En effet, il est prévu dans l'Ordonnance que les investisseurs dans un tel fonds ne pourraient pas avoir de liens familiaux. Cette nouvelle disposition aurait pour conséquence l'interdiction d'offrir ce type de fonds de placement à une famille. Ce manque de flexibilité mettrait à nouveau la Suisse hors-jeu par rapport au Luxembourg qui ne connaît pas ce type de contrainte. Il faut espérer que cette disposition, critiquée par l'ensemble des acteurs de la Place financière, soit retirée du projet.

■ La réglementation face à l'évolution technologique

Loi sur la sécurité de l'information

Le 2 décembre 2022, le Conseil fédéral a publié son Message relatif à la modification de la Loi sur la sécurité de l'information visant à inscrire une obligation de signaler les cyberattaques contre les infrastructures critiques. Ce texte ancre aussi les tâches du Centre national pour la cybersécurité (NCSC) qui doit faire office de guichet unique pour la réception des signalements obligatoires de cyberincidents.

Il convient de préciser que les banques et les assurances font partie des infrastructures critiques, qui devront continuer à annoncer les cyberattaques aussi à la FINMA.

Le Conseil national a approuvé ces modifications le 16 mars 2023. Le dossier sera vraisemblablement traité par le Conseil des Etats lors de la session d'été 2023.

Loi sur l'identité électronique

Après le rejet par le peuple de la Loi sur l'identité électronique le 7 mars 2021, le Conseil fédéral a ouvert une procédure de consultation le 29 juin 2022 sur un nouveau projet. La consultation s'est achevée le 20 octobre 2022. Selon ce texte, la nouvelle e-ID devrait permettre de s'identifier par des moyens numériques de manière simple, sûre et rapide. Tout titulaire d'une carte d'identité suisse, d'un passeport suisse ou d'un titre de séjour pourra en demander une.

La Confédération fournira une application pour téléphone portable dans laquelle l'utilisateur pourra gérer son e-ID en toute sécurité. Cette dernière pourra être utilisée aussi bien sur internet (par exemple pour commander en ligne un extrait de casier judiciaire) que dans la vie de tous les jours (par exemple pour prouver son âge lors de l'achat d'alcool). Contrairement à ce que prévoyait la loi rejetée en votation, la Confédération émettra elle-même les e-ID et exploitera l'infrastructure nécessaire.

La protection des données sera assurée par le système lui-même, mais aussi par la limitation des flux de données nécessaires et par l'enregistrement décentralisé des données. Par ailleurs, le Conseil fédéral a formulé le texte de loi de manière neutre sur le plan technologique, afin que le système puisse toujours rester conforme au dernier état de la technique. Le système respectera également les normes internationales afin que l'e-ID puisse être reconnue et utilisée à l'étranger.

L'infrastructure mise en place par la Confédération pour gérer l'e-ID pourra également être utilisée par les autorités cantonales et par les acteurs du secteur privé.

Le projet de loi sera probablement soumis au Parlement en été 2023.



Les banques et les assurances font partie des infrastructures critiques qui devront annoncer les cyberattaques au NCSC et à la FINMA

Rapport du Conseil fédéral sur la finance ouverte

En décembre 2022, le Conseil fédéral a publié un Rapport sur la finance ouverte ("Open Finance"). Il veut permettre aux client.e.s d'utiliser librement leurs données financières et de bénéficier de nouveaux services. Il entend également renforcer la capacité d'innovation et la compétitivité de la place financière suisse. L'ouverture des interfaces et la coopération avec des prestataires tiers doivent permettre de développer l'offre existante tout en la gardant simple et sûre.

Le Conseil fédéral a chargé l'Administration de lui soumettre des propositions de mesures d'ici au mois de juin 2024 pour le cas où le secteur financier ne s'investirait pas suffisamment en faveur de l'ouverture de ses interfaces.

Projet de monnaie scripturale de l'ASB

En mars 2023, l'Association suisse des banquiers (ASB) a présenté un projet de jeton de monnaie scripturale, émis par des banques suisses et non par la BNS. Il s'agirait d'une forme purement numérique du franc suisse réservée aux banques, pour permettre un négoce plus rapide et moins coûteux des actifs numériques. De son côté, l'UE réfléchit à un euro numérique pour les particuliers, qui auraient un compte directement auprès de la Banque centrale européenne, mais avec un usage réservé à la zone euro. A l'inverse, les Etats-Unis voient l'utilité d'un "retail CBDC" (Central Bank Digital Currency) surtout pour les transactions transfrontalières.

■ Réglementation et finance durable

"Swiss Climate Scores" de la Confédération

Le 29 juin 2022, le Conseil fédéral a annoncé la mise en place des "Swiss Climate Scores". Ils ont pour objectif d'établir des bonnes pratiques de transparence visant à rendre les produits financiers compatibles avec les objectifs climatiques. Ces "scores" comportent 5 critères minimaux, à savoir :

- Emissions de gaz à effet de serre
- Exposition aux combustibles fossiles
- Engagements vérifiés en faveur du net zéro
- Gestion en faveur du net zéro
- Dialogue crédible sur le climat

A cela s'ajoute un 6^{ème} critère facultatif :

- Potentiel de réchauffement global (le caractère facultatif de cet indicateur s'explique par le fait que ce critère est le plus récent sur le marché et présente donc encore les plus grandes incertitudes méthodologiques)

Ces "Swiss Climate Scores" sont applicables sur une base volontaire, aucun contrôle formel n'est prévu en l'état.

Initiative pour les glaciers

Fin juin 2022, le Parlement a adopté un contre-projet indirect à l'Initiative pour les glaciers, qu'il rejette. Selon ce texte, la Suisse devrait se doter d'objectifs quantitatifs concrets pour atteindre la neutralité carbone d'ici 2050, dans les secteurs des bâtiments, des transports ainsi que de l'industrie. Son article 9 prévoit que la Confédération doit veiller à ce que la place financière suisse apporte une contribution effective à un développement à faible émission capable de résister aux changements climatiques. Il s'agit notamment de prendre des mesures de réduction de l'effet climatique des flux financiers nationaux et internationaux. A cet effet, le Conseil fédéral peut conclure avec le secteur financier des conventions visant à rendre les flux financiers compatibles avec les objectifs climatiques.

Suite à l'adoption de ce contre-projet indirect, l'Initiative pour les glaciers a été retirée. Toutefois, l'UDC a lancé un référendum contre le contre-projet indirect. Le peuple suisse sera appelé à se prononcer à ce sujet le 18 juin 2023.



Les "Swiss Climate Scores" comptent 5 critères minimaux applicables sur une base volontaire



Loi sur le CO₂

Pour rappel, le 13 juin 2021, les citoyennes et les citoyens helvétiques ont rejeté à une courte majorité (51,6%) la Loi sur le CO₂, en faveur de laquelle la Place financière avait mené campagne.

Suite à ce vote, le 17 décembre 2021, le Conseil fédéral a mis en consultation jusqu'au 4 avril 2022 un nouveau projet de loi définissant la politique climatique de la Suisse pour les années 2025 à 2030. Le Gouvernement maintient ses objectifs : d'ici 2030, notre pays doit réduire ses émissions de moitié par rapport à 1990.

Le 16 septembre 2022, le Conseil fédéral a adopté son Message relatif à la révision de la Loi sur le CO₂ pour la période de 2025 à 2030. Ce texte prévoit d'allouer environ CHF 4,1 milliards à des mesures visant la protection du climat, sans percevoir de nouvelles taxes. La mesure phare réside dans l'octroi d'une enveloppe de CHF 2,8 milliards pour la période en question destinée à l'assainissement des bâtiments et au remplacement des anciens chauffages à mazout ou à gaz.

Concernant le secteur financier, la nouvelle mouture de la Loi sur le CO₂ reprend une mesure prévue dans le texte rejeté par le peuple : la FINMA devra examiner régulièrement les risques financiers liés au climat auxquels sont exposés les établissements financiers. Elle pourra s'appuyer sur l'expérience acquise en lien avec les obligations de transparence en matière de risques climatiques introduites en 2021 pour les neuf plus grandes banques et compagnies d'assurance suisses. Tout risque éventuel pour la stabilité du système financier découlant des changements climatiques devra également être surveillé par la BNS.

Selon le Conseil fédéral, on parle d'écoblanchiment lorsque l'on induit en erreur les client.e.s quant au caractère durable de produits et de services financiers

Rapport du Conseil fédéral sur l'écoblanchiment

Le 16 décembre 2022, le Conseil fédéral a publié un Rapport pour préciser son point de vue concernant l'écoblanchiment ("greenwashing") sur les marchés financiers. Pour le Gouvernement, on parle d'écoblanchiment lorsque l'on induit en erreur les client.e.s quant au caractère durable de produits et de services financiers. De son point de vue, un produit ou un service financier étant présenté comme durable devrait avoir au moins l'un des objectifs de placement suivants :

1. l'alignement avec un ou plusieurs objectifs de durabilité spécifiés, ou
2. la contribution à la réalisation d'un ou plusieurs objectifs de durabilité spécifiés.

Un groupe de travail a été créé pour mettre en œuvre la position du Conseil fédéral.

Rapport du Conseil fédéral sur la durabilité de la Place financière

Le 16 décembre 2022, le Conseil fédéral a également adopté son Rapport sur la durabilité de la Place financière. Il retient les quatre champs d'action suivants :

1. les données des milieux économiques sur le développement durable ;
2. la transparence du secteur financier ;
3. les investissements à impact social et emprunts verts ;
4. la tarification de la pollution environnementale.

Pour concrétiser ces axes, le Gouvernement a établi une liste de 15 mesures.

Suite à la publication de ce rapport, le Secrétariat d'Etat aux questions financières internationales (SIF) a créé trois groupes de travail consacrés respectivement au "greenwashing", aux "Swiss Climate Scores" et à l' "impact investing".

Autoréglementation de l'ASB

Le 28 juin 2022, l'ASB a publié ses deux modules d'autoréglementation dans le domaine de la finance durable :

- Les Directives relatives aux préférences ESG et risques ESG dans le conseil en placement et la gestion de fortune. Ce texte, entré en vigueur le 1^{er} janvier 2023, prévoit que la clientèle devra être interrogée sur ses préférences ESG et se verra proposer des produits et des services correspondants. Sont également prévues des obligations d'information, de documentation et de "reporting". De plus, les membres de l'ASB seront tenus d'intégrer les aspects ESG dans la formation initiale et continue des conseillères et conseillers à la clientèle.
- Les Directives pour les fournisseurs d'hypothèques relatives à l'amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments sont également entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2023. Pour adapter leurs processus internes, les banques disposent d'un délai transitoire jusqu'au 1^{er} janvier 2024. Ces directives prévoient que, dans le cadre du conseil en financement immobilier, les fournisseurs d'hypothèques devront aborder la question de la préservation de la valeur à long terme du bâtiment à financer et donc celle de son efficacité énergétique. Sont visés dans un premier temps les particuliers propriétaires d'une maison individuelle ou d'une résidence secondaire.

Ces deux Directives sont contraignantes pour les membres de l'ASB.

Autoréglementation de l'AMAS

Fin septembre 2022, l'AMAS a publié son autoréglementation relative à la transparence et à la publication d'informations par les fortunes collectives se référant à la durabilité. Elle a pour objectif de renforcer le rôle du secteur suisse de la gestion d'actifs dans le domaine de la finance durable. Elle définit également les exigences concernant l'organisation des établissements financiers, mais aussi la conception des produits et les informations y relatives à l'attention des investisseurs. Il s'agit d'une directive contraignante pour les membres de l'AMAS, qui entrera en vigueur le 30 septembre 2023.



■ Lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme

GAFI : révision de la Recommandation 24

En 2020, le GAFI avait instauré un groupe de travail chargé d'analyser la Recommandation 24 sur la transparence et l'identification du bénéficiaire effectif de personnes morales. Les thèmes suivants ont été étudiés : la qualité de l'information sur l'ayant droit économique, l'accès en temps opportun à cette information tant au niveau national qu'international et les obstacles particuliers à la transparence. La thématique des registres centraux et, éventuellement, publics des bénéficiaires effectifs a été abordée dans ce contexte.

Suite à deux consultations publiques, le GAFI a publié le 4 mars 2022 la nouvelle Recommandation 24 et sa note interprétative. Le GAFI n'exige pas un registre central, mais il fixe des conditions très strictes pour un système alternatif.

Le 12 octobre 2022, le Conseil fédéral a chargé le Département fédéral des finances (DFF) d'élaborer d'ici au deuxième trimestre 2023 un projet de loi visant à accroître la transparence et à faciliter l'identification des ayants droit économiques des personnes morales. Ce projet vise notamment à introduire un registre central d'identification des ayants droit économiques, ainsi que de nouvelles obligations d'actualisation des informations à leur sujet, fondées sur les risques. Ce registre sera accessible aux autorités compétentes, mais pas au grand public.

Conditions-cadres

3. Pour une fiscalité attractive

■ En Suisse

Réforme de la Loi sur l'impôt anticipé

En décembre 2021, le Parlement fédéral a adopté la réforme de l'impôt anticipé prévoyant le maintien de cet impôt sur les intérêts des avoirs bancaires des personnes physiques en Suisse, mais de le supprimer sur tous les autres intérêts pour tous les investisseurs.

Cette réforme avait pour but de revitaliser le marché suisse des capitaux, en lien notamment avec le financement de la transition énergétique. A l'heure actuelle, la grande

majorité des obligations suisses sont émises à l'étranger afin d'éviter l'impôt anticipé. Sa suppression aurait permis de rapatrier en Suisse les activités liées à ces opérations, avec les compétences y relatives. En particulier, dans le domaine des obligations vertes ("Green bonds"), notre pays accuse un retard considérable par rapport au Luxembourg.

Malheureusement, le 25 septembre 2022, la réforme a été rejetée par 52% des votants, contre 48% de voix favorables.



Le rejet de la réforme de la Loi sur l'impôt anticipé constitue une occasion manquée de favoriser le développement du marché obligataire en Suisse

Abolition de la valeur locative

Au Parlement fédéral, le dossier de l'abolition de la valeur locative a connu de nombreux rebondissements. Pour rappel, fin septembre 2021, le Conseil des Etats a accepté de justesse l'abolition de la valeur locative, mais uniquement pour les résidences principales. Il a en revanche suivi le Conseil fédéral sur le maintien partiel de la déductibilité des intérêts passifs ainsi que sur les déductions liées aux investissements favorables aux économies d'énergie.

En mai 2022, la Commission de l'économie et des redevances du Conseil national a procédé à une première lecture du texte. Elle s'est exprimée en faveur de la suppression de la valeur locative, comprenant également les résidences secondaires. Elle est également favorable au maintien des déductions portant sur les frais destinés à économiser de l'énergie et sur les frais de remise en état. Elle souhaite aussi que les intérêts passifs puissent être déductibles à hauteur de 100% du revenu imposable de la fortune (le projet du Conseil fédéral limitait cette déductibilité à 70%). La Commission a demandé à l'administration de calculer les coûts de ces propositions, en vue d'une deuxième lecture en août 2022.

Fin septembre 2022, le Conseil national a voté l'entrée en matière sur le projet de loi. Toutefois, il n'a pas procédé à une lecture article par article, mais a renvoyé le dossier en commission. La majorité de la Chambre du peuple a estimé que le texte élaboré par la Commission de l'économie et des redevances du Conseil national était trop coûteux et n'avait aucune chance d'être accepté en votation populaire.

■ A Genève

Initiative cantonale 179 : "Contre le virus des inégalités...Résistons ! Supprimons les privilèges fiscaux des gros actionnaires"

Le 12 mars 2022, les citoyennes et les citoyens genevois ont rejeté à près de 60% des voix l'Initiative 179 qui visait à imposer le 100% des dividendes reçus par les actionnaires détenteurs d'une participation supérieure à 10%. En cas d'acceptation, elle aurait introduit une double imposition complète des dividendes au niveau cantonal. Cela aurait représenté une exception, dans la mesure où tous les cantons suisses atténuent cette double imposition. Par ce vote, le peuple genevois a exprimé son soutien à l'activité entrepreneuriale et à ses PME, qui constituent le cœur du tissu économique local.



Initiative cantonale 185 : "Pour une contribution temporaire de solidarité sur les grandes fortunes"

Le 18 juin 2023, les citoyennes et les citoyens genevois seront amenés à se prononcer sur l'Initiative 185 intitulée "Pour une contribution temporaire de solidarité sur les grandes fortunes". Ce texte prévoit de prélever, à partir de CHF 3 millions et pendant 10 ans, 0,5% de plus que les 1% actuels sur la part excédant le montant précité. Par ailleurs, le bouclier fiscal serait affaibli, dans la mesure où le rendement minimal de la fortune prise en compte pour l'imposition passerait de 1 à 2%.

Le Grand Conseil et le Conseil d'Etat s'opposent à ce texte, étant précisé que le canton de Genève est celui qui exploite le plus son potentiel fiscal et qui connaît déjà le taux d'imposition marginal le plus élevé de Suisse.

Initiative cantonale 183 : "Pour l'abolition de la taxe professionnelle"

Cette initiative prévoit la suppression de la taxe professionnelle communale (TPC) qui est perçue par la majorité des communes genevoises et rapporte près de CHF 200 millions par année à ces dernières.

En octobre 2022, le Grand Conseil s'est opposé à l'initiative, mais s'est prononcé en faveur d'un contre-projet. La piste retenue consiste à remplacer la TPC par un centime additionnel cantonal sur le bénéfice, dont le produit sera redistribué aux communes. Cela permettra de concrétiser à Genève la réforme fiscale de l'OCDE qui prévoit un taux minimum d'imposition du bénéfice à 15%.

Fin mars 2023, la Commission fiscale du Grand Conseil a adopté un contre-projet qui supprime la TPC. En contrepartie, ce texte prévoit l'introduction d'un centime additionnel cantonal, dont le produit serait redistribué aux communes. Le taux d'imposition sur le bénéfice passerait ainsi de 13,99% à 14,7%.

La plénière du Grand Conseil a adopté ce contre-projet à l'unanimité le 11 mai 2023. Si l'Initiative 183 est retirée et en l'absence d'un référendum, le texte entrera alors en force tel quel.

■ Au plan international

OCDE : fiscalité des entreprises

Dans un premier temps, sur la base de sa feuille de route de mai 2019, l'OCDE a publié diverses propositions destinées à résoudre les défis fiscaux soulevés par la numérisation de l'économie. Par la suite, le projet a été modifié de telle sorte à ce qu'il englobe les plus importantes sociétés multinationales au niveau mondial. L'approche se fonde sur deux piliers :

- **Premier pilier : "approche unifiée de l'OCDE"**

Ce volet prévoit une répartition équitable des droits d'imposer les bénéfices de multinationales implantées dans plusieurs pays. Les règles d'attribution des bénéfices seront ainsi modifiées en faveur des Etats où se trouvent les consommateurs et les consommatrices de biens et de services. En échange, toutes les taxes unilatérales sur les services numériques devront être supprimées. Ce volet vise toutes les multinationales dont le chiffre d'affaires global dépasse les 20 milliards d'euros et dont le taux de profitabilité excède les 10%. Les secteurs de l'extraction (pétrole, gaz et mines) ainsi que les "services financiers réglementés" seront exclus.

- **Deuxième pilier : "Global Anti Base Erosion (GloBE)"**

Ce volet a pour objectif d'introduire un taux minimum d'imposition de 15% afin de lutter contre l'érosion de la base d'imposition. Ces règles visent les multinationales dont le chiffre d'affaires annuel dépasse 750 millions d'euros, y compris celles issues du domaine financier. L'assiette sera définie selon les règles de l'OCDE, appelées GloBE.

Le 1^{er} juillet 2021, un accord est intervenu sur les grands principes énoncés pour les deux piliers ainsi que sur le taux minimum de 15%. Une déclaration commune a été avalisée par 130 pays (chiffre qui est ensuite monté à 133 pays, puis 138), dont la Suisse.

Le nombre d'Etats qui vont introduire le Pilier 2 reste incertain. Les seuls à s'être déjà engagés pour 2024, sont les membres de l'UE, le Royaume-Uni, le Canada, le Japon, la Malaisie, la Corée du Sud et la Suisse.

Les Etats-Unis comptent parmi les Etats qui ont accepté les Piliers 1 et 2 en 2021. Toutefois, le Congrès américain a voté en août 2022 une "Corporate Alternative Minimum Tax", qui diverge largement des principes de l'OCDE.

Le 22 juin 2022, le Conseil fédéral a adopté un Message concernant l'Arrêté fédéral sur une imposition particulière des grands groupes d'entreprises. Il propose un impôt complémentaire pour mettre en œuvre cette réforme en Suisse. La Confédération devrait participer à hauteur de 25% aux recettes de l'impôt complémentaire et utiliser ces fonds en faveur de la place économique suisse. Les 75% restant reviendraient aux cantons et aux communes.

Fin décembre 2022, les Chambres fédérales ont adopté la solution proposée par le Conseil fédéral. L'Arrêté fédéral sera soumis au peuple le 18 juin 2023.

En parallèle, le Conseil fédéral a mené une consultation sur une première Ordonnance relative à l'imposition minimale. Celle-ci détaille les impôts complémentaires que la Suisse pourrait prélever, en renvoyant aux règles GloBE. La procédure de taxation devra également être réglée par voie d'Ordonnance. Ces Ordonnances resteront en vigueur jusqu'à leur abrogation par une Loi fédérale. Le Conseil fédéral dispose de 6 ans au maximum pour élaborer une telle loi.

Conditions-cadres

4. Relations avec l'Union européenne

■ Relations bilatérales avec l'UE

Le 26 mai 2021, le Conseil fédéral a annoncé qu'il n'entendait pas signer l'Accord cadre négocié entre la Suisse et l'UE. Le Gouvernement a motivé cette décision unilatérale en indiquant qu'il restait des divergences substantielles sur des points centraux. Il s'agit en particulier des mesures d'accompagnement et de la Directive relative aux droits des citoyennes et des citoyens de l'UE.

En décembre 2022, le Conseil fédéral a publié son Rapport intitulé "Etat actuel des relations Suisse-UE". Il passe en revue les options qui s'offrent à notre pays, à savoir: les relations de libre-échange, la poursuite de la voie bilatérale, l'adhésion à l'EEE et l'adhésion à l'UE. Il parvient à la conclusion que la voie bilatérale reste la meilleure solution pour la Suisse.

Fin mars 2023, après 8 sessions de discussions exploratoires et 19 discussions techniques menées par les délégations suisses et européennes, le Conseil fédéral a arrêté la marche à suivre en vue d'un mandat de négociation. L'approche par paquet proposée par le Gouvernement servira de base aux discussions: il est prévu d'élaborer un paquet complet comprenant de nouveaux accords concrets portant notamment

sur l'électricité, la sécurité alimentaire et la santé. Cette approche a été préférée à un seul accord à caractère horizontal réglant des questions institutionnelles, telles que la reprise du droit, la surveillance et le règlement des différends.

Le Conseil fédéral a chargé le Département fédéral des affaires étrangères (DFAE) d'élaborer les grands axes du mandat de négociation d'ici fin juin 2023.

La Place financière insiste pour que les services bancaires transfrontaliers soient inclus dans les thèmes de négociation. Dans cette optique, au sein de l'ASB, les banques ont élaboré une approche fondée sur une licence (ou "spécifique aux établissements"). En substance, il est proposé que les établissements intéressés s'enregistrent auprès d'une autorité européenne centrale (par exemple, l'EBA ou l'ESMA) afin d'obtenir un passeport lui permettant de fournir activement des services bancaires et d'investissement sur l'ensemble du territoire de l'UE. En s'enregistrant, les banques suisses s'engageraient à se conformer au droit européen en vigueur lorsqu'elles fournissent des services à des client.e.s domicilié.e.s dans l'UE.



Le Conseil fédéral préfère une approche par paquet à un seul accord horizontal réglant les questions institutionnelles avec l'UE

■ Equivalence boursière : mesure visant à protéger l'infrastructure boursière suisse

Pour rappel, en juin 2019, l'UE avait dénié à la bourse suisse le principe d'équivalence. Pour faire face à cette situation, la Confédération avait activé au 1^{er} juillet 2019 une mesure de protection. Concrètement, cette Ordonnance prévoit l'obligation d'obtenir une reconnaissance pour les plates-formes étrangères qui admettent la négociation d'actions de sociétés suisses, qui peut être refusée par le Conseil fédéral. Cette Ordonnance a été prorogée jusqu'au 31 décembre 2025.

Le 22 juin 2022, le Conseil fédéral a adopté un Message à l'attention du Parlement afin de transférer dans le droit ordinaire la mesure de protection de la bourse suisse. Le but est de remplacer l'Ordonnance actuelle par une Loi fédérale. L'objectif du Conseil fédéral demeure toutefois la reconnaissance illimitée de l'équivalence boursière par l'UE.

Le 27 février 2023, le Conseil national a approuvé à l'unanimité cette modification de la Loi sur les infrastructures des marchés financiers afin d'y transposer la mesure de sauvegarde des bourses suisses.



4

Communication & promotion

■ Relations avec les médias

Le 11 octobre 2022, la Fondation Genève Place Financière (FGPF) a convié les représentant.e.s des médias suisses et étrangers à sa traditionnelle conférence de presse.

Les journalistes ont largement fait écho de cet événement et se sont penchés sur quatre thèmes en particulier: la solidité et la résilience de la Place financière face à un environnement exigeant (cf. p. 5); l'impact des sanctions contre la Russie sur la Place financière (cf. p. 7); la crise énergétique et les mesures prises par le secteur bancaire en cas de pénurie (cf. p. 9); les enjeux fiscaux (cf. p. 14) et en particulier le tsunami d'initiatives populaires cantonales qui seront soumises à votation à Genève en 2023.

Ces sujets ont été présentés par Yves Mirabaud (Président), Xavier Oberson (Membre du Conseil) et Edouard Cuendet (Directeur).

Un message commun a sous-tendu ces trois interventions. Le secteur financier demeure un pilier stable de l'économie face aux incertitudes géopolitiques, énergétiques et fiscales. La Place financière pourra faire preuve de toute la bonne volonté du monde en matière d'adaptation

et de résilience, ses efforts risquent de rester vains si les conditions-cadres fiscales offertes en Suisse ne sont pas adéquates. Dans ce contexte, les défaites dans les urnes des réformes du droit de timbre le 13 février 2022 et de l'impôt anticipé le 25 septembre 2022 (cf. p. 14) constituent des opportunités manquées.

Ces obstacles ne mènent heureusement pas la Place financière dans une voie sans issue. Ils n'occulent pas les opportunités qui s'offrent aux acteurs les plus entrepreneurs, en particulier dans le domaine de la finance durable (cf. p. 20).

■ **L'imposition des ménages est la principale condition-cadre à améliorer dans le canton**

Le Temps, 12 octobre 2022



■ Finance durable

Des tendances lourdes se dégagent afin de pouvoir capitaliser sur la dynamique favorable amorcée en 2021 et poursuivre l'engagement des acteurs bancaires et financiers en matière de durabilité. Les institutions financières helvétiques alignent de plus en plus leurs modèles d'affaires sur l'Accord de Paris sur le climat, en adoptant des initiatives telles que la Glasgow Financial Alliance for Net-Zero (GFANZ) et les initiatives connexes Net Zero Banking Alliance (NZBA) et Net Zero Asset Managers Initiative (NZAM). Elles ont également adhéré aux principes de l'ONU pour une banque responsable (PRB) dans leurs activités bancaires et aux principes de l'ONU pour l'investissement responsable (PRI) dans leurs activités d'investissement.

Quatre priorités ont été définies par la Place financière. En premier lieu, une réglementation incitative et une définition universelle au niveau international sont essentielles afin d'accélérer ce processus et éviter les risques de "greenwashing". L'Union européenne (UE) a été la première à émettre des standards de classification et de transparence pour les produits durables. En Suisse, on assiste à une forte implication des autorités fédérales et des associations professionnelles, qui œuvrent en faveur d'une autoréglementation.

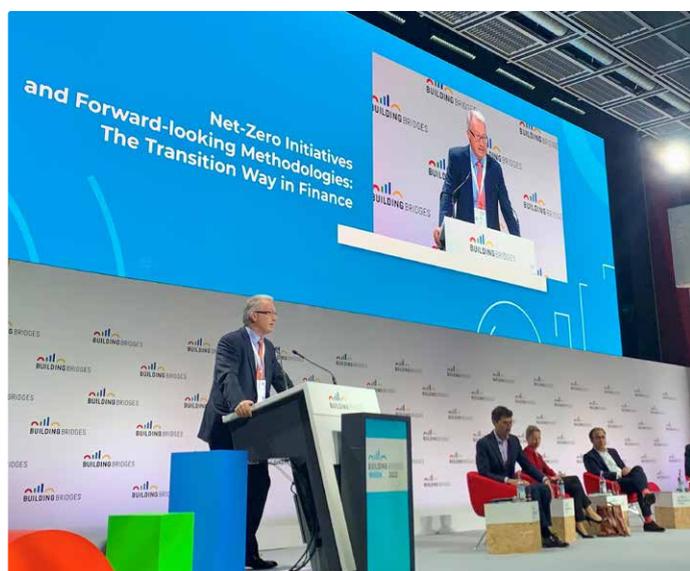
En comparaison avec l'UE, le modèle suisse repose donc sur une action volontaire. Cette approche "bottom up" appelle à une coopération étroite entre toutes les parties prenantes. Dans ce contexte, les associations faîtières se sont rapidement mobilisées. En effet, en l'espace d'un an, trois réglementations ont été élaborées par l'Association suisse des banquiers (ASB) pour le secteur bancaire (cf. p. 13) et par l'Asset Management Association Switzerland (AMAS) pour les gestionnaires d'actifs (cf. p. 13). Les deux premières concernent, d'une part, l'intégration des préférences et des risques ESG dans le conseil en investissement et la gestion de portefeuilles pour le secteur bancaire et, d'autre part, la promotion de l'efficacité énergétique pour les fournisseurs de prêts hypothécaires. La troisième autorégulation concerne les produits, avec des normes pour les gestionnaires d'actifs. Ces textes fondamentaux

■ En Suisse, on assiste à une forte implication des associations professionnelles en faveur d'une autoréglementation

contribuent à positionner la Suisse en tant que pôle international incontournable.

La seconde priorité concerne la formation. L'intégration de la finance durable dans la formation professionnelle, continue et universitaire est une condition sine qua non pour que la place financière suisse reste à la hauteur des attentes de sa clientèle. C'est le seul moyen d'offrir des produits et des services attractifs qui répondent aux critères de durabilité. Ici aussi, les acteurs de la Place financière ne restent pas inactifs. Ainsi, la finance durable sera incluse dans la réforme de l'apprentissage, qui entrera en vigueur à la rentrée 2023 (cf. p. 27). Au niveau de la formation continue, la certification SAQ CWMA (cf. p. 26) a renforcé les exigences relatives à la durabilité en 2022. Enfin, au niveau académique, l'Université de Genève et le Graduate Institute s'engagent dans ce mouvement avec plusieurs "Certificates of advanced studies" (CAS) et Masters en finance durable.

La numérisation et la fiabilité des données ne doivent pas non plus être laissées de côté et constituent la troisième priorité. Le développement d'ensembles de données et d'indicateurs clés de performance (KPI) comparables et facilement utilisables demeure une question essentielle afin de permettre à la place financière suisse de continuer à jouer un rôle central dans la transition de l'économie. Si les banques admettent qu'elles doivent renseigner leur clientèle sur la durabilité de leurs investissements, elles ont besoin pour cela des données des entreprises. En effet, les flux financiers reflètent les activités de l'économie réelle.



Net-Zero Initiatives & forward-looking methodologies: the transition way in finance

A l'occasion de la "Building Bridges Week", la FGPF et l'Association suisse des banquiers (ASB) ont uni leurs forces afin de convier des oratrices et des orateurs de haut niveau autour des initiatives Net-Zero le 5 octobre 2022. Les interventions de Simone Dettling, Head of Banking, UN Environment Finance Initiative (UNEP FI) et de Lucie Pinson, à la tête de l'ONG "Reclaim Finance" qui promeut le désinvestissement des énergies fossiles, ont permis de confronter différents points de vue sur ce sujet aussi important qu'actuel. Alexis Favre, journaliste et producteur à la RTS, a modéré les discussions et a contribué à générer des échanges constructifs durant le débat.



Mark Henley © Building Bridges 2022

Building Bridges: de la parole aux actes !

Actuellement, les données sur la durabilité des entreprises suisses ne sont pas toujours disponibles.

Ceci conduit à la quatrième priorité : la transparence. À cet égard, les "Swiss Climate Scores" (cf. p. 11), élaborés par la Confédération en association avec le secteur financier et des ONG en juin 2022, offrent une plus grande transparence quant à l'alignement des investissements financiers sur l'Accord de Paris. Initiative pionnière, les "Swiss Climate Scores" positionnent la place financière suisse comme une source de données incontournable pour la clientèle et les investisseurs en Suisse et à l'étranger. La transparence des informations fournies aux client.e.s vise à éviter tout décalage entre les attentes des investisseurs et les caractéristiques des produits durables proposés par les institutions financières.

Ce qui précède démontre que la réussite de la transition durable repose essentiellement sur une volonté commune des acteurs privés et publics de créer des conditions-cadres

optimales en faveur d'une Place financière durable et plus compétitive. Les investisseurs privés et institutionnels ainsi que les autorités politiques, la société civile et le domaine académique ont donc toutes et tous un rôle clé à jouer.

La conférence "Building Bridges" contribue à concrétiser ces synergies. La troisième édition a réuni l'industrie financière, la Genève internationale ainsi que les autorités fédérales et cantonales lors d'un "Building Bridges Summit" les 3 et 4 octobre 2022, suivi par 68 événements organisés sous l'appellation "Building Bridges Week" du 4 au 6 octobre 2022. Grâce aux près de 1'900 participant.e.s en présentiel, issu.e.s de 51 pays, et aux 9'600 personnes en ligne, l'édition 2022 a constitué une étape importante. En effet, le programme diversifié et la présence d'expert.e.s de renommée internationale et de voix fortes de la jeune génération ont nourri les débats et initié des actions concrètes. Les "Founding Partners", dont fait partie la FGPF, se sont d'ores et déjà donnés rendez-vous du 2 au 5 octobre 2023 pour poursuivre ce mouvement.



■ Assises de la Place Financière 2022

La nécessité d'une transition vers une économie plus résiliente et durable est unanimement reconnue au sein de la place financière genevoise (cf. p. 20). Or, les collaboratrices et les collaborateurs du secteur financier montrent un intérêt croissant pour la durabilité et souhaitent acquérir les connaissances nécessaires à l'appréhension de ce domaine aussi prometteur que complexe. Afin d'accélérer cette tendance, la formation constitue un facteur-clé.

Forte de ce constat, la 9^{ème} édition des "Assises de la Place financière", organisée le 15 juin 2022 conjointement avec l'Association suisse des banquiers (ASB), a réuni plus de 260 personnes issues des établissements bancaires et financiers autour du "rôle de la formation dans la transition durable". A cette occasion, Yves Flückiger, Recteur de l'Université de Genève, et Rajna Gibson Brandon, Professeure au Geneva Finance Research Institute (GFRI) et Directrice du Geneva Institute of Wealth Management (GIWM), ont livré de remarquables exposés avant de répondre aux questions du public sous la forme d'un débat animé par Jennifer Covo, journaliste à la RTS.



GIWM Annual Conference, Recent Trends in Wealth Management

Le 15 septembre 2022, la Fondation Genève Place Financière (FGPF) a soutenu la Conférence annuelle du Geneva Institute for Wealth Management (GIWM) consacrée à l'investissement durable. Des professeur.e.s d'universités européennes et expert.e.s reconnu.e.s dans ce domaine se sont exprimé.e.s sur les récentes tendances en matière de préférences ESG (Environnement, Social, Gouvernance) dans la gestion de fortune.

Philanthropy Lunch "Gestion d'actifs des fondations – analyse et benchmarking"

Sous la bannière de la "Building Bridges Community" (cf. p. 21), la FGPF a participé au débat qui a suivi la présentation du "Rapport Benchmark 2022" de SwissFoundations le 6 octobre 2022. Cette publication analyse les chiffres clés des activités de placement des fondations donatrices d'utilité publique. La manière dont une fondation investit son patrimoine a en effet une influence déterminante sur son impact non seulement sur le plan financier mais aussi sur le plan social.



■ Conférence SFI-FGPF "Global Financial Regulation, Transparency, and Compliance Index (GFRTCI)"

Le Swiss Finance Institute (SFI) a créé un indice mondial de réglementation financière, de transparence et de conformité afin de mesurer la manière dont les différents pays adoptent, mettent en œuvre et appliquent un ensemble de normes internationales. Sous l'impulsion du SFI et de la FGPF, les résultats de la 3^{ème} édition du GFRTCI ont été présentés le 27 avril 2022 à une centaine de participant.e.s réuni.e.s en présentiel et à distance. Leurs nombreuses questions ont été modérées par Carine Rielle, journaliste à l'Agefi.

Alfred Mettler, Professeur adjoint au SFI, Steven Ongena, Professeur de banque au SFI et à l'Université de Zurich, et Christoph Basten, Professeur assistant de banque au SFI et à l'Université de Zurich, ont expliqué les raisons du recul de la Suisse au 7^{ème} rang, après une quatrième place l'année précédente. Ce déclassement provient du fait que d'autres

pays, jusqu'ici en retard dans la conformité aux réglementations financières, l'ont rejointe. Dans ce contexte, Yvonne Lenoir Gehl, Head Group Regulatory Office à la Banque Pictet & Cie SA, a insisté sur l'indispensable participation de la Suisse au développement des futurs standards internationaux.

■ **L'application des normes internationales repose sur 4 éléments fondamentaux : la synchronisation, la proportionnalité, le rapport coût-bénéfice et le principe d'équivalence**





5

Formation

■ Favoriser l'excellence

La place financière genevoise regroupe des activités très variées allant de la banque de détail au financement du commerce de matières premières en passant par la gestion de fortune. A Genève, la Place financière représente un secteur d'activité essentiel pour le marché du travail et pour l'économie genevoise puisqu'elle génère près de 38'000 emplois et contribue à hauteur de 12,4% au PIB cantonal. Pour pouvoir se mesurer à ses concurrentes, elle doit pouvoir compter sur les meilleurs talents. A cet effet, elle doit non seulement être en mesure de les attirer mais aussi de continuer à les former afin de maintenir et développer leur niveau d'excellence. Dans ce contexte, la formation intervient à tous les stades. Elle touche aussi bien l'apprentissage, la formation continue que les études tertiaires (université et haute école de gestion).

L'enquête menée par l'Association suisse des banquiers (ASB) entre fin 2021 et juin 2022 révèle que, pour la deuxième année consécutive, le marché de l'emploi bancaire a connu un rebond pour s'établir à 90'576 collaboratrices et collaborateurs. L'année 2022 s'est caractérisée par une raréfaction croissante de la main d'œuvre, qui a conduit au taux de chômage de 2,0% pour le secteur bancaire à fin décembre, soit une situation de quasi plein emploi. Au niveau genevois, la tendance est similaire avec 685 personnes inscrites au chômage en décembre 2022 contre 907 à la même époque l'année précédente. Il n'est donc pas surprenant que la pénurie de main d'œuvre qualifiée constitue l'une des préoccupations majeures des banques, selon le Baromètre des opportunités et des préoccupations réalisé par Employeurs Banques.

Toutefois, au vu de l'assombrissement attendu des perspectives économiques, un optimisme prudent se dessine à court terme puisque seulement 40% des établissements

interrogés prévoient de créer des emplois, en particulier dans la banque de détail, la gestion de fortune et la logistique. Au niveau genevois, l'enquête conjoncturelle 2022-2023 réalisée par la FGPF (cf. p. 5), aboutit aux mêmes conclusions : la demande de travail devrait se tasser en 2023.

Dans ce contexte, les banques en Suisse considèrent que l'une des plus grandes opportunités du marché du travail reste un "accès à des spécialistes qualifiés", selon l'enquête annuelle menée par Employeurs Banques. Or, la formation demeure un facteur-clé pour continuer de répondre à ce besoin. D'une part, la filière universitaire contribue à mettre sur le marché une relève à fort potentiel et la formation continue garantit un haut niveau de qualification et de spécialisation tout au long d'une carrière professionnelle. D'autre part, la formation de base permet de recruter des jeunes conjuguant savoir théorique et expérience pratique.



L'accès à des spécialistes qualifiés et à un système de formation duale figure parmi les grands points forts du marché du travail suisse

Enquête auprès des membres 2022 d'Employeurs Banques

Formation continue : une réponse à la transformation des métiers

Les compétences exigées dans le secteur financier évoluent sans cesse et de plus en plus rapidement. Selon l'enquête conjoncturelle 2022-2023 de la FGPF (cf. p. 5), un tiers des établissements bancaires et des gérants de fortune indépendants placent la Fintech en tête des défis à relever et estiment que la réussite de l'évolution numérique passe par l'amélioration de la formation.

Depuis plusieurs années, tout acteur économique est touché par la transformation digitale. Le secteur bancaire n'échappe pas à la règle et innove constamment pour rester compétitif. Plusieurs facteurs sont à l'origine de la montée en puissance du digital. Suite à la crise financière de 2008, les banques ont dû se réinventer dans un contexte politique et économique instable. Elles ont également dû faire face aux changements de comportement de leur clientèle et à l'apparition de nouveaux acteurs. Dès lors, la numérisation de certaines activités s'est inscrite à la fois comme un moyen de mieux maîtriser les coûts et une réponse à la demande de client.e.s pour davantage de réactivité et de disponibilité de la part de leur établissement bancaire. Ces changements profonds ont notamment amené les banques à repenser l'optimisation de l'expérience client. C'est donc logiquement dans la banque commerciale et de détail ainsi que dans la gestion de fortune que la transformation des métiers, liée au passage au numérique, a été la plus importante. En conséquence, ces deux secteurs d'activité restent les plus demandeurs en formation continue.

A Genève, plusieurs formations continues répondent à ce besoin. La Haute école de gestion de Genève (HEG) délivre un "Certificate of Advanced Studies (CAS)" en transformation digitale afin d'améliorer son leadership dans le domaine numérique. La HEG proposera également dès janvier 2024 un "CAS en Blockchain & Finance" afin de mieux comprendre les aspects financiers de la technologie Blockchain et de la finance décentralisée. De son côté, l'Institut Supérieur de

Formation Bancaire (ISFB) s'adresse précisément aux collaboratrices et collaborateurs du secteur financier dont l'activité est impactée par la transformation digitale et leur propose un Certificat "Future of Finance".

La certification SAQ CWMA (Certified Wealth Management Advisor) se veut également à l'écoute des évolutions dans le domaine de la Fintech. Dans le cadre des révisions régulières liées à cette certification, les exigences dans les connaissances en matière de nouvelles technologies sont renforcées à travers des cours modulaires "Fintech: Refresh & Apply" délivrés notamment par l'ISFB à Genève. De cette manière, les 8'207 conseiller.ère.s certifié.e.s SAQ CWMA en 2022 accroîtront encore leur niveau d'expertise. Durant l'année écoulée, l'ISFB a octroyé 60 certifications SAQ CWMA et 192 candidat.e.s sont en cours de certification.



Participation au Conseil de l'Institut Supérieur de Formation Bancaire (ISFB)

Acteur essentiel du paysage de la formation continue dans le secteur bancaire et financier, l'ISFB contribue également au maintien de la compétitivité de la place financière genevoise. La FGPF y participe notamment grâce à la présence de Christian Skaanild à la Présidence, de Blaise Goetschin à la Vice-présidence ainsi que celles de Jean-François Beausoleil et d'Edouard Cuendet en tant que membres actifs du Conseil.

Formation universitaire : à la pointe de la Tech

La formation académique n'échappe pas à la vague numérique. L'Université de Genève a été la première université de Suisse à offrir un certificat d'études supérieures (CAS) en Fintech dès 2019. En collaboration avec le Geneva Finance Research Institute (GFRI), l'objectif de ce cursus est de développer une compréhension à 360° de la Fintech, de la Blockchain, des cryptomonnaies et de la "big data" dans le domaine de la finance. Ainsi, les participant.e.s à ce programme auront une connaissance exhaustive des tendances futures des technologies de pointe et seront prêt.e.s à relever les défis digitaux tout au long de leur carrière.

La numérisation du secteur bancaire et financier ouvre de nouveaux champs d'investigation dans d'autres disciplines. Des ponts entre les technologies financières et le droit sont explorés à l'Université de Genève à travers un CAS Digital Finance Law. Cette formation adopte une approche pratique et présente une perspective des risques induits par la transformation digitale. Le Graduate Institute n'est pas en reste puisqu'il a créé un Tech Hub en novembre 2022. Ce pôle de compétences vise à soutenir des projets d'enseignement et de recherche en explorant les opportunités offertes par les nouvelles technologies et les dangers qu'elles représentent. Il permettra de créer des synergies par exemple entre la Fintech, l'intelligence artificielle et le droit humanitaire.

■ Choisir un métier

A l'aube de leur entrée dans le secondaire II, les élèves doivent faire un choix quant à leur future formation. Selon l'Enquête suisse sur la population active en 2020, 43% des employé.e.s de banque en Suisse étaient titulaires d'un diplôme universitaire. 17% détenaient un diplôme de formation professionnelle supérieure tandis que 27%, contre 24% en 2019, avaient suivi la formation professionnelle de base. Cette dernière permet aux jeunes de se former dans une entreprise tout en suivant des cours dans une école professionnelle. Elle offre à la fois une formation de qualité et un accès direct au marché du travail, ce qui en fait l'une des clés du succès de l'économie suisse et une porte d'entrée importante vers le monde bancaire.

Formation de base : choisir l'épanouissement en conjuguant l'école et l'entreprise

Dans son "Baromètre des transitions", le Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI) analyse deux fois par an la situation des jeunes au moment de leur passage de l'école obligatoire vers le degré secondaire II. Les résultats de l'enquête menée en août 2022 donnent une photographie des choix de la tranche d'âge des 14-16 ans et une évaluation du marché des places d'apprentissage en Suisse.

Il est encourageant de constater que cette génération, dont le parcours scolaire a été fortement imprégné par les deux années de pandémie Covid-19, se montre optimiste au moment de cette transition. En effet, 61% des jeunes restent confiants en leur avenir. La proportion de ceux qui sont satisfait.e.s de la voie de formation choisie demeure élevée et stable au fil du temps, ce qui souligne leur capacité de résilience suite aux incertitudes et aux restrictions qui ont découlé du coronavirus. Plus réjouissant encore est le fait que 85% d'entre eux.elles ont commencé la formation qu'ils.elles souhaitaient à l'été 2022 alors que ce taux avait légèrement baissé en 2020 et en 2021.

Dans ce contexte, le nombre de jeunes suisses optant pour une voie de formation générale augmente année après année. De 33% en 2018, ce chiffre atteint 42% en 2022. De l'avis des principaux intéressé.e.s, la crise du coronavirus se fait encore sentir et explique ce gain de popularité pour des études donnant lieu à l'obtention d'une maturité. Ce faisant, le choix pour une formation générale se retrouve à égalité avec l'apprentissage. Parmi les 10 professions les plus prisées par les jeunes en 2022, l'apprentissage d'employé.e de commerce demeure la plus attractive que ce soit pour les filles ou pour les garçons. Le "Baromètre des transitions" souligne que le marché des places d'apprentissage reste stable. Le secteur du commerce, dont fait partie la formation duale bancaire, est celui proposant le plus de places d'apprentissage et dans lequel environ une place sur dix n'a pas été pourvue. Les candidatures inadéquates ou l'absence de candidature sont les principales raisons de ces places restées vacantes.

En effet, l'apprentissage bancaire se révèle exigeant en termes de compétences linguistiques, de capacité d'analyse et du sens des responsabilités. Ces qualités sont indissociables de la possibilité d'intégrer une maturité professionnelle à ce cursus et de poursuivre ensuite sa formation duale au sein d'écoles supérieures ou des Hautes écoles spécialisées. Elles donnent accès aux nombreux métiers de la banque et constituent la marque de fabrique d'une carrière professionnelle réussie. C'est pourquoi, les acteurs de la Place financière veillent à offrir des conditions-cadres optimales. Preuve en est notamment que sur l'ensemble des apprenti.e.s en Suisse toutes branches confondues, les apprenti.e.s bancaires figurent parmi les plus satisfait.e.s et trouvent, pour une grande majorité d'entre eux.elles, un emploi une fois leur diplôme en poche.

Dans ce cadre, la FGPF entretient des contacts réguliers avec le Département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse (DIP) ainsi qu'avec l'Office de la formation professionnelle et continue (OFPC) du canton de Genève. La FGPF participe également activement aux travaux de la Commission de formation de l'Association suisse des banquiers (ASB). En 2022, les discussions ont essentiellement porté sur la réforme de la formation d'employé.e de commerce dont l'entrée en vigueur est prévue pour août 2023.

Afin de sensibiliser et d'attirer la jeune génération à l'apprentissage bancaire, la FGPF présente le secteur bancaire, ses métiers et ses formations, directement dans les Cycles d'orientation auprès des élèves de 10^{ème} et de 11^{ème} années. Durant ces présentations interactives, qui ont notamment réuni pas moins de 170 élèves de 11^{ème} année, le dialogue avec les apprenti.e.s est favorisé. Avec ce même objectif en tête, la FGPF a également participé au "Zoom métiers Banque et Finance" et au recrutement direct spécial banques, deux événements organisés par l'OFPC respectivement le 7 et le 15 décembre 2022.



J'aime jongler entre l'école et le travail. Ce sont deux atmosphères très différentes qui aident à ne pas tomber dans une routine. Grâce à l'apprentissage, je suis beaucoup plus satisfait dans ma vie. Le fait d'avoir des responsabilités m'a énormément fait gagner en organisation et en maturité

Thibaud, apprenti de 3^{ème} année

■ Cité des Métiers 2022

La Cité des Métiers, la plus grande exposition de Suisse consacrée aux métiers et à la formation, a eu lieu à Palexpo du 22 au 27 novembre 2022. Cette 7^{ème} édition était très attendue après une pause imposée par la pandémie du coronavirus. Preuve en est une fréquentation record de 100'000 personnes, dont principalement des jeunes écolier.ère.s de 10 à 15 ans, des étudiant.e.s du Grand Genève ainsi que des adultes en reconversion.

Convaincu que la jeune génération crée la finance de demain, le secteur bancaire a été représenté sur le stand de la Fondation Genève Place Financière (FGPF). Une campagne Instagram et Snapchat a été réalisée en amont afin de séduire ce jeune public et lui permettre de s'identifier à trois métiers emblématiques : assistant.e de gestion ; relationship manager en commodity trade finance ; conseiller.ère clientèle commerciale. Sur place, des formateurs et des formatrices ainsi que leurs apprenti.e.s et stagiaires, provenant de onze établissements bancaires de la Place, se sont relayés durant les six jours de cet événement phare afin de répondre aux questions des intéressé.e.s.

Le stand de la FGPF a été conçu dans le but de présenter les métiers de la banque de façon à la fois didactique et ludique. Une rue du quartier des banques reconstituée a dévoilé les multiples opportunités qu'offre une carrière professionnelle dans la banque. Grâce à un concours et à un "escape game", les visiteur.se.s ont pu se mettre dans la peau d'un banquier et en apprendre davantage sur les faits et les chiffres illustrant le secteur bancaire genevois.

Le stand de la FGPF a rencontré un vif succès, dépassant ses objectifs tant au niveau de la fréquentation que de la qualité des échanges entre les visiteur.euse.s et les collaborateur.rice.s bancaires.

"J'ai choisi l'apprentissage bancaire"

Pour promouvoir l'apprentissage bancaire, personne n'est mieux placé pour en parler que les apprenti.e.s eux.elles-mêmes ! Sous forme de capsules vidéos, idéales pour capter l'attention du jeune public sur les réseaux sociaux et les sites internet, trois films ont été réalisés avec les apprenti.e.s de la place financière genevoise. Ce support a parfaitement accompagné les événements promotionnels de la fin de l'année comme la Cité des Métiers, le Recrutement direct spécial banques et le Zoom métiers Banque et Finance.





EVÉNEMENT

Zoom métiers Banque et Finance 2022

Organisé chaque année par l'Office pour l'orientation, la formation professionnelle et continue (OFPC), le Zoom métiers consacré aux métiers de la banque, s'est déroulé en présentiel le 7 décembre 2022 à la HEG Genève. Cet événement a rencontré un vif intérêt de la part des participant.e.s, curieux.ses d'en savoir plus sur les nombreux métiers bancaires à travers une présentation de la place financière genevoise. Ils.elles ont également pu dialoguer avec des professionnel.le.s du recrutement et des apprenti.e.s.

Cette séance d'informations a précédé "le Recrutement direct spécial Banques" qui a eu lieu à l'OFPC le 15 décembre 2022. 135 participant.e.s ont pu se présenter en personne pour une place d'apprentissage auprès des établissements bancaires de leur choix. Ce succès est non seulement lié au retour des événements en présentiel, mais aussi au dispositif de sensibilisation déployé durant toute l'année, tel que les visites dans les Cycles d'orientation et le stand de la FGPF à la Cité des Métiers 2022.

Cartes de formations

Le secteur financier offre un univers varié et de multiples opportunités professionnelles. Il n'est pas toujours facile de choisir la filière de formation correspondant à ses envies et au métier envisagé.

Afin d'offrir une vision plus claire, la FGPF publie des cartes de formation, selon les thématiques suivantes:

- Economie et finance
- Gestion
- Opérations bancaires
- Compliance, juridique, fiscalité et comptabilité
- Négoce international de matières premières
- Finance durable

Ces cartes répertorient les formations certifiantes et diplômantes selon trois filières de formation : études supérieures à plein temps, études supérieures en emploi et formation continue.

Référentiels de compétences

La Fondation Genève Place Financière est la seule entité à Genève à établir des référentiels de compétences pour les métiers bancaires. A cet effet, elle fait appel aux spécialistes métiers des établissements bancaires de la Place.

La FGPF publie des référentiels de compétences pour les métiers suivants :

- Assistant.e de gestion
- Collaborateur.rice Fichier client
- Compliance Officer
- Conseiller.ère Clientèle commerciale
- Employé.e de banque Back-office
- Gérant.e de fortune
- Portfolio Manager
- Relationship Manager en commodity trade finance
- Risk Manager
- Spécialiste crédits documentaires



Conseil

La Fondation Genève Place Financière, créée en 1991 par les 80 banques membres de la Bourse de Genève, a pour objectif de favoriser le développement et le rayonnement de la place financière lémanique. Conduisant son action au bénéfice de l'ensemble des acteurs de la Place, son Conseil se veut représentatif de la diversité de cette dernière.

Banques commerciales et de gestion

Denis Pittet *	Associé-gérant, Banque Lombard Odier & Cie SA (Président, depuis le 28.11.2022)
Yves Mirabaud *	Président du Conseil d'administration, Mirabaud & Cie SA (Président, jusqu'au 28.11.2022)
Laurent Ramsey *	Associé-gérant, Banque Pictet & Cie SA (Vice-Président)
Nicolas Mirabaud	Associé-gérant, Mirabaud & Cie SA (depuis le 28.11.2022)
François Pauly *	CEO, Edmond de Rothschild (Suisse) SA (jusqu'au 25.04.2023)

Banques cantonales

Blaise Goetschin *	Président de la Direction générale, Banque Cantonale de Genève
Pascal Kiener	Président de la Direction générale, Banque Cantonale Vaudoise

Grandes banques

Jean-François Beausoleil *	Directeur régional Genève, UBS SA
Pascal Besnard *	Responsable région Genève, Managing Director, Credit Suisse (Suisse) SA

Banques en mains étrangères

Marc-André Poirier	Président de la Direction Générale, CA Indosuez (Switzerland) SA (depuis le 28.11.2022)
Jean-François Deroche *	Président de la Direction Générale, CA Indosuez (Switzerland) SA (jusqu'au 28.11.2022)
Peter Gabriele	Président Directeur général, JP Morgan (Suisse) SA

Partenaires

Dominique Fasel	Président de l'Association vaudoise des banques
Xavier Oberson	Avocat chez Oberson Abels SA
Christian Skaanild	Président de l'Institut Supérieur de Formation Bancaire et de la Commission stratégique des compétences bancaires de la FGPF, Associé-gérant, Bordier & Cie
André Tinguely	Président de l'Ordre genevois d'Expert Suisse

* Membres du Bureau

7

Secrétariat

Le Secrétariat assure la bonne exécution des axes prioritaires définis par le Conseil.

Direction, comptabilité et administration générale

Edouard Cuendet Directeur
Sonja Tomaiuoli Assistante

Communication

Chantal Bourquin Responsable, Membre de la direction

Promotion et formation

Nancy Détry Gestionnaire de projets

REPRÉSENTATIONS EXTERNES

En 2022, la Fondation Genève Place Financière a siégé dans de nombreuses commissions ou conseils externes, notamment :

- La commission "Retail banking" de l'Association suisse des banquiers
- La commission formation "Bildungskommission" de l'Association suisse des banquiers
- Le groupe de travail "Public affairs" de l'Association suisse des banquiers
- Le groupe de travail "Meinungsumfrage" de l'Association suisse des banquiers
- La Commission stratégique de la Promotion économique
- Le Conseil de l'Institut Supérieur de Formation Bancaire

SURVEILLANCE FINANCIÈRE

- Les fonds de la Fondation Genève Place Financière sont gérés par UBS Asset Management
- La comptabilité est tenue par la Société fiduciaire d'expertise et de révision SA (SFER), Genève
- L'organe de révision est la société Verifid SA, Genève
- Les comptes 2022 ont été approuvés lors de la séance du Conseil du 8 mai 2023
- La Fondation Genève Place Financière est une fondation reconnue d'utilité publique
- La Fondation Genève Place Financière est soumise à la supervision de l'Autorité cantonale de surveillance des fondations et des institutions de prévoyance (ASFIP), Genève.

8

Association de Soutien à la Fondation Genève Place Financière

L'Association de Soutien à la Fondation Genève Place Financière (ASFGPF) a vu le jour en 2016 et a pour vocation de réunir les établissements de la Place. Comme son nom l'indique, son objectif est d'apporter un soutien à la FGPF et de créer des liens plus étroits entre les acteurs qui animent la Place financière.

Lors de l'Assemblée générale, qui s'est tenue le 12 décembre 2022, les membres de l'ASFGPF ont eu l'opportunité d'écouter une présentation de Jean-Marc Rickli, Head of Global and Emerging Risk au sein du Geneva Center for Security Policy (GCSP), riche en enseignements sur la guerre en Ukraine et ses conséquences géopolitiques (cf. p. 7). Sa remarquable analyse des enjeux entourant ce conflit a suscité un vif intérêt et a contribué à identifier ses multiples impacts, notamment dans le domaine de la finance.

A cette même occasion, Yves Mirabaud, Président de l'ASFGPF depuis sa création en 2016, a passé le flambeau à Denis Pittet, Associé-gérant de la Banque Lombard Odier & Cie SA. Le Président est épaulé par un Comité composé de Pascal Besnard (responsable de la région Genève, Credit Suisse (Suisse) SA), Gabriele Odone (Market Head pour Genève, Banque Julius Bär & Co. Ltd), Bas Rijke (Managing Director et Member of the Executive Committee, Banque J. Safra Sarasin Ltd), et Edouard Cuendet (Directeur de la FGPF). La composition du Comité reflète ainsi le tissu financier genevois.

Durant l'année écoulée, l'Association a continué d'attirer des établissements représentant les différents pôles de compétences qui font la force et la diversité de la Place financière, portant ainsi le nombre de ses membres à 44.

Les membres de l'ASFGPF ont fait face à de nombreux défis en 2022, en particulier les conséquences de la guerre en Ukraine et, à un niveau plus local, l'attractivité fiscale de Genève. Afin de les relever, les acteurs de la place financière genevoise se sont fortement mobilisés. Grâce à l'organisation d'événements propices à l'échange d'informations et à l'envoi de newsletters et de prises de position aux membres de l'ASFGPF, le sentiment d'appartenance à un secteur vital pour la prospérité de Genève a été renforcé.



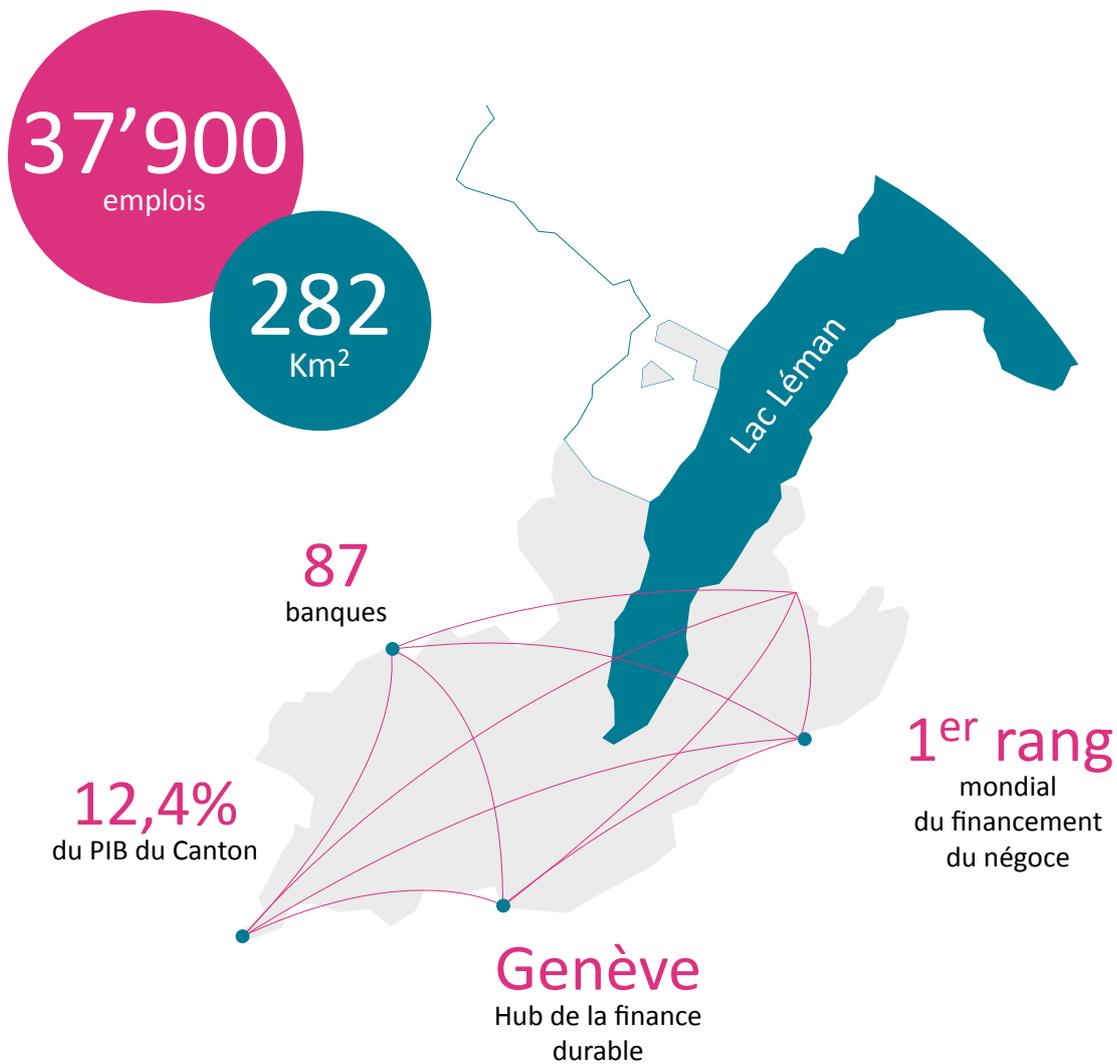
L'écoute des besoins de tous les partenaires financiers permet d'initier des projets répondant au mieux à leurs intérêts et à ceux de la Place genevoise.

9

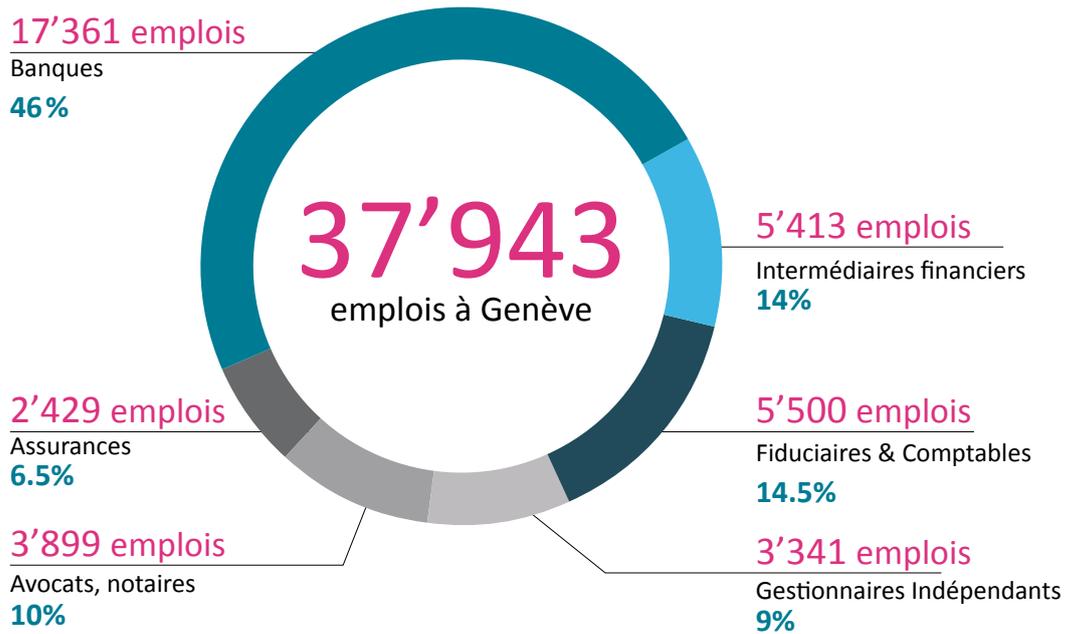
La place financière genevoise en chiffres

Données au 30 septembre 2022 – prochaine mise à jour en octobre 2024

■ La place financière genevoise



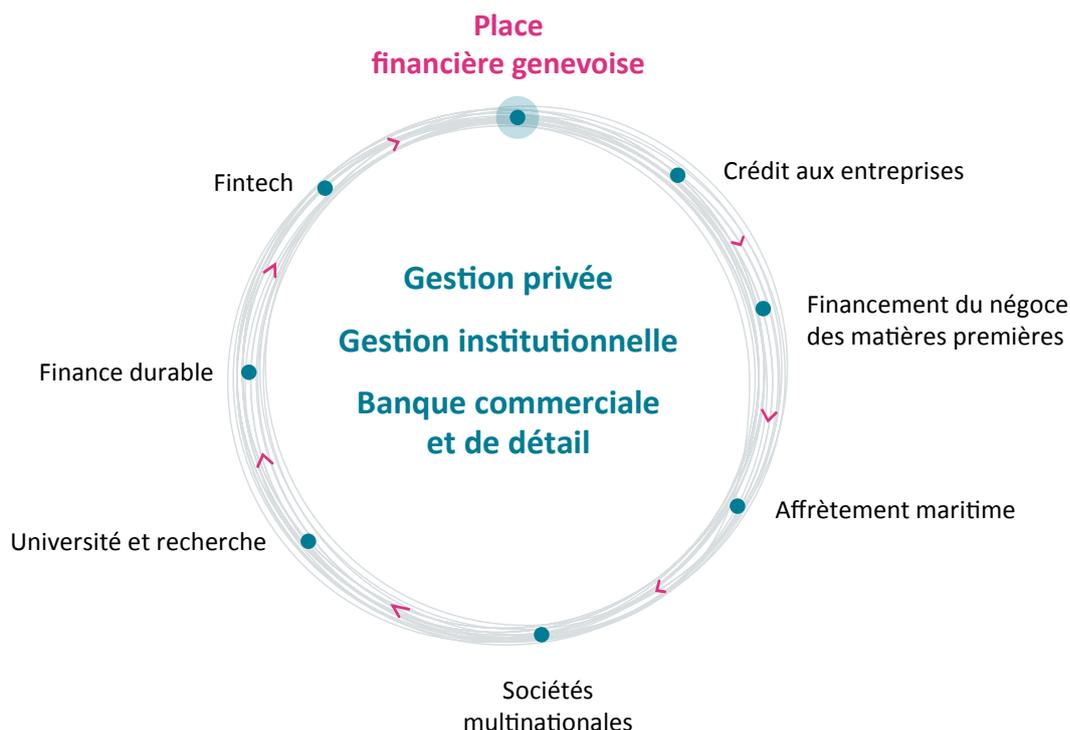
■ Les emplois de la place financière genevoise



Sources : FGPF/REG - Répertoire des Entreprises du canton de Genève (DSE) - septembre 2022

■ L'effet cluster

Héritière d'une tradition remontant à plus de 500 ans et fondée sur une éthique rigoureuse, la place financière genevoise jouit d'un rayonnement international. Avec la présence d'activités telles que l'affrètement maritime et la surveillance, Genève bénéficie d'un centre de compétences et d'un "cluster" uniques au monde. La gestion de fortune permet notamment d'assurer le substrat nécessaire au financement du négoce de matières premières et aux crédits. Ceux-ci favorisent le développement d'autres services comme l'affrètement maritime et l'inspection. Ces derniers contribuent, à leur tour, à attirer de nombreuses sociétés multinationales. Enfin, cette chaîne de valeurs unique renforce la qualité des universités et de la recherche et fait de Genève un acteur incontournable de la finance durable.



Impressum

Rédaction

Fondation Genève Place Financière

Photographies

Fondation Genève Place Financière

Graphisme

François Dumas, DREAMaxes, Genève

Traduction anglaise

Interserv SA, Lausanne

Impression

Imprimerie Atar, Genève

Le rapport annuel 2022 est également disponible en français et en anglais sur
www.geneve-finance.ch



Fondation Genève Place Financière

Rue du Général-Dufour 15
CH – 1211 Genève 3

T +41 (0)22 849 19 19

www.geneve-finance.ch
info@geneve-finance.ch



#FGPF

